

correspondent à ce qui semble raisonnable dans d'autres secteurs de la société canadienne. Je recommande que nous augmentions de 30 p. 100 la pension aux anciens combattants et que nous la rendions rétroactive à novembre dernier, alors que nous avons approuvé en principe ces augmentations. Nos anciens combattants éprouvent des difficultés depuis quelques années. Le comité et tous les partis représentés à la Chambre ont fait une recommandation unanime. Nous pouvons redresser certaines injustices faites à ces hommes en rendant ces paiements rétroactifs au mois de novembre dernier. La Légion, les anciens combattants eux-mêmes et tous les députés approuveraient une telle mesure, j'en suis passablement sûr.

M. Patterson: Monsieur le président, si je ne me trompe, il avait été entendu que nous nous efforcerions de terminer ce soir le débat sur les prévisions budgétaires de ce ministère. Je serai donc exceptionnellement bref. J'interprète peut-être mal la situation, mais c'est ainsi que je l'ai comprise.

L'hon. M. Churchill: C'est tout à fait inexact.

M. Patterson: Nous n'avons pas de représentant au comité permanent des affaires des anciens combattants, mais j'ai constaté, lorsque j'ai eu l'occasion de faire partie de ce comité, que le sectarisme ne tenait absolument aucune place dans les travaux et les activités du comité. Je n'ai donc aucune raison de croire, ce soir, qu'une question relative au bien-être des anciens combattants, quelle qu'elle soit, ait été oubliée.

Toutefois, monsieur le président, j'aimerais faire plusieurs observations au sujet des deux questions soulevées ce soir par le ministre. Je parlerai d'abord du rapport de la Commission Woods, ensuite des augmentations provisoires. Tous les députés savent que ces questions ont été soulevées fort souvent. Des députés de tous les partis, dont le nôtre, ont demandé au ministre quand il s'attendait à ce que le rapport de la Commission Woods soit déposé.

Malgré toutes les questions, nous n'avons pu obtenir de réponse satisfaisante. Je suppose que le ministre lui-même ne le savait pas. A mon avis, il est regrettable que le rapport de la Commission ait tant tardé. Toutefois, nous reconnaissons tous le fait que bien des problèmes sont en cause et qu'il est peut-être préférable que la Commission prenne plus de temps et soit en terrain solide avant de déposer le rapport.

[M. Bigg.]

Dans l'intervalle, les anciens combattants se demandent ce qui se passe exactement et à quoi ils peuvent s'attendre quand le rapport de la commission sera déposé. Nous sommes heureux ce soir d'apprendre que le ministre compte recevoir le rapport incessamment.

L'autre question a trait aux augmentations provisoires. A plusieurs reprises le ministre nous a donné l'assurance que si le rapport de cette commission tardait trop, on songerait à accorder d'autres augmentations provisoires. Durant le congé d'été, j'ai signalé au ministre que le rapport de la commission tardait beaucoup et je lui ai rappelé sa promesse de songer à accorder d'autres augmentations provisoires. Il m'a assuré de nouveau que la question était à l'étude. Nous sommes endurcis par des réponses de ce genre offertes par de nombreux ministères, mais nous nous réjouissons de savoir qu'au moins la question est toujours à l'étude et n'a pas été oubliée.

Les anciens combattants s'inquiètent beaucoup de ce retard. On a fait allusion ce soir à l'attitude des groupements d'anciens combattants. Le fait que le président de la Légion canadienne ait jugé bon d'écrire une lettre semblable au premier ministre est un indice que la situation les trouble. Je crois donc qu'en toute justice envers les anciens combattants, et à l'appui de la promesse du ministre, d'autres augmentations provisoires devraient être accordées sans retard. Cela seulement leur prouvera que le ministère des Affaires des anciens combattants, le ministre et le gouvernement s'intéressent à eux et ont à cœur leur situation pénible.

Une dernière question. Elle a trait à l'effet sur le niveau de pension des diverses autres prestations que peuvent recevoir les anciens combattants. Je précise: le versement supplémentaire de revenu et l'indemnité versée par diverses commissions d'accidents du travail ou autres.

• (10.00 p.m.)

D'après moi, les anciens combattants ont droit de s'attendre aux avantages qui leur reviennent en reconnaissance de leurs services et de leurs sacrifices. On le leur a promis. Je ne crois pas que nul autre avantage tel qu'un supplément de revenu, une indemnité ou quelque autre chose doive porter atteinte aux taux de leur pension. Voilà ce que je voudrais signaler au ministre en ce moment.

M. le vice-président adjoint: Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?